

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Isabelle Larouche](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a1a81c2e6b50ca1367dbeb83>

Date d'obtention : 2022-05-07 18:43:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape de la méthode sexto consiste à parler avec l'élève qui a fait un signalement ainsi qu'avec la victime. C'est important de soutenir les jeunes dans ce moment difficile et de remplir la grille d'évaluation. Il faut également leur demander s'il y a d'autres jeunes qui sont impliqués dans la situation. Si c'est effectivement le cas, je dois rencontrer les témoins et leur faire remplir la grille d'évaluation. À partir de ce moment, c'est primordial de déterminer si nous sommes en présence d'un acte impulsif ou malveillant, car mon intervention ne sera pas la même. En cas d'un acte impulsif, je rencontre le jeune afin de remplir la grille d'évaluation. Si j'ai des raisons de croire qu'il y a de la pornographie juvénile dans son cellulaire, je le confisque et je communique avec le policier éducateur, par la suite.

De plus, si je considère qu'il s'agit d'une situation malveillante, je communique avec la police et je ne complète pas la grille d'évaluation. Je confisque le cellulaire du jeune si je crois qu'il y a de la pornographie juvénile à l'intérieur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je trouve que les mises en situation sont vraiment complètes, elles nous font voir plusieurs éventualités qui pourraient survenir en milieu scolaire. Le fait de les avoir visionner me rassure énormément sur la meilleure façon d'agir, j'ai toutes les informations nécessaires pour intervenir efficacement. Les mises en situation me démontrent qu'il est primordial de faire remplir la grille d'évaluation, et ce, pour déterminer si nous sommes en présence d'un cas impulsif ou malveillant.

Je retiens qu'il est important, dans un premier temps, de rassurer la victime et d'intervenir rapidement afin de protéger son intégrité physique et psychologique. Avec ces mises en situation, je suis convaincue que je vais intervenir avec une réelle confiance et que cela facilitera mon travail. C'est rassurant d'avoir un programme si bien détaillé.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que l'étape la plus délicate dans le processus c'est la rencontre avec le jeune investigateur. Généralement, les jeunes agissent impulsivement et ne voient pas la gravité de la situation. À ce moment, ils peuvent avoir peur des représailles et également de la réaction de leurs parents. Je considère qu'il peut être délicat de confisquer le cellulaire du jeune en question, et ce, puisqu'il peut nous dire qu'il va effacer les photos afin d'arrêter notre l'intervention. C'est donc primordial de suivre les étapes du protocole sexto avec précision et de s'y tenir, afin d'arrêter la diffusion des images et de protéger la victime.